



Réunion préparatoire du groupe d'experts  
de la quatrième Conférence des ministres africains  
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil  
Réunion de groupe d'experts  
Nouakchott  
4-8 décembre 2017

AUC/ CRMS4/2017/8

## Document de travail sur l'innovation et la numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil

*Accélérer l'amélioration coordonnée de l'enregistrement des faits d'état civil  
et de l'établissement des statistiques de l'état civil pour faciliter la mise en  
œuvre et le suivi des programmes de développement en Afrique :  
examen des progrès accomplis et voie à suivre*



**APAI-CRVS**  
Pour que chacun soit visible en Afrique

Décennie du repositionnement  
de l'enregistrement des faits  
d'état civil et des statistiques  
de l'état civil en Afrique  
**2017-2026**





**Cinquième séance :** Vers l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans les pays africains : difficultés de réalisation

**Séance parallèle 2C :** Innovation et numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil

## I. Introduction

1. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont susceptibles d'apporter aux systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil des améliorations de nature à les transformer, étant donné qu'elles peuvent permettre d'enregistrer un plus grand nombre de personnes, de normaliser et rationaliser les opérations d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques, d'intégrer des données provenant de plusieurs systèmes et de stocker en toute sécurité ces données sur une grande échelle, le tout à peu de frais. Si elles sont bien utilisées, elles peuvent contribuer pour beaucoup à assurer l'enregistrement universel des faits d'état civil, à délivrer les actes juridiques d'état civil nécessaires pour faire valoir son identité, son état civil et les droits qui y sont attachés, ainsi qu'à produire en temps voulu des statistiques de l'état civil exactes et exhaustives.

## II. Risques et difficultés inhérents à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour enregistrer les faits d'état civil et établir les statistiques de l'état civil

2. Les moyens disponibles actuellement pour mettre en place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil bien conçus, évolutifs et durables dans l'ensemble de l'Afrique demeurent faibles, ce qui induit un certain nombre de risques notables. Les scénarios possibles sont les suivants :

a) Les investissements réalisés dans les TIC seraient gaspillés à cause de projets avortés ou de larges dépassements de crédits budgétaires ou de délais ;

b) Toutes les possibilités offertes par les TIC ne seraient pas exploitées, la conséquence en étant que les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ne seraient pas pleinement évolutifs, durables, flexibles et interopérables ;

c) Les solutions apportées par les TIC n'offriraient pas la protection, la sécurité et la confidentialité des données nécessaires à la préservation des données personnelles et pourraient donc ne pas favoriser la réalisation de l'objectif tendant à assurer le respect des droits sur des points tels que les atteintes à l'intimité de la vie privée, le vol d'identité, la persécution et l'exploitation qui en résulteraient ;

d) On pourrait trop compter sur les compétences des fournisseurs de logiciels, ce qui entraînerait une forte hausse des coûts des contrats à long terme sous l'effet de logiciels et de normes propriétaires ;

e) La mise au point des systèmes se ferait de façon itérative, s'adaptant au fur et à mesure aux enseignements tirés des circonstances au lieu d'être bien planifiée et conçue dès le départ pour contribuer à bâtir une vision de longue durée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Cela aurait pour effet de créer une architecture d'applications trop complexe, difficile et onéreuse à entretenir ;

f) Les institutions ne seraient pas suffisamment prêtes et ne disposeraient pas d'une main-d'œuvre suffisamment qualifiée, ce qui empêcherait de réaliser judicieusement les investissements relatifs aux TIC, de les gérer comme il convient et de les intensifier à peu de frais.

Figure I

**Bureau national des naissances et des décès, Ministère de la santé de la Sierra Leone (2015)**



3. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil connaissent des risques de mise en œuvre accrus en raison de leur nature interdisciplinaire et des difficultés qu'il y a à assurer la gouvernance de programmes intéressant à la fois plusieurs ministères et domaines, par exemple l'enregistrement des faits d'état civil, la santé, la statistique, la sécurité intérieure, la justice et les collectivités locales. En outre, s'il ne bénéficie pas de l'attention nécessaire, le paysage du système pourrait devenir extrêmement complexe à cause des caractéristiques générales de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil énoncées ci-après :

a) L'existence d'un grand nombre de faits de la vie et d'opérations à traiter : naissances vivantes, décès, décès intra-utérins, mariages, divorces, annulations, séparations, adoptions, légitimations et reconnaissances (voir figure I) ;

b) L'existence de registres anciens (souvent sur support papier) qui doivent être migrés dans les nouveaux systèmes ;

c) L'existence de multiples sources de données (bureaux d'état civil, établissements sanitaires et appareil judiciaire) ;

d) La nature de la principale source d'informations utilisée pour établir l'identité des personnes dans les autres systèmes de l'État (identification nationale, inscription des électeurs et délivrance de passeport).

4. Les domaines à risque et les caractéristiques de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil mis en évidence ci-dessus présentent tous de graves signaux d'alerte concernant les investissements à réaliser dans les TIC, compte tenu en particulier des facteurs énumérés ci-après qui causent couramment l'échec des projets engagés par les pouvoirs publics dans le domaine des technologies<sup>1</sup> :

- **La complexité des opérations** : les projets sont trop grands, trop complexes et trop ambitieux ;
- **La gouvernance** : absence de mise en œuvre de la responsabilité des agents et incompétence du comité directeur ;
- **La maîtrise d'ouvrage du projet** : les rôles des chefs de département et des directeurs des technologies de l'information ne sont pas appropriés.

### III. Ressources

5. Un certain nombre de ressources sont désormais disponibles pour aider les pays à tirer parti des systèmes informatisés d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Certaines portent spécifiquement sur l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil, comme le *Guide de numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil* créé à l'intention des pays africains et en collaboration avec eux par le Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique (APAI-CRVS). D'autres sont des directives générales concernant le développement numérique, comme les Principes du développement numérique. En outre, il existe des initiatives nouvelles comme la mise au point d'un logiciel à code source ouvert destiné à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil, dénommé « OpenCRVS ».

#### A. Guide de numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil

6. Le *Guide de numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil* (<http://www.crvs-dgb.org/fr/>) est un outil en ligne qui montre pas à pas aux pays comment planifier, analyser, concevoir et mettre en place des systèmes numérisés et des processus automatisés d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Il répond à un besoin exprimé par les pays africains, à savoir celui de mettre en place des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil efficaces, évolutifs et durables et de maximiser l'effet des investissements réalisés dans les TIC. Élaboré en collaboration avec des experts nationaux africains, le Guide est un outil vivant qui continuera d'évoluer et de s'étoffer au fil du temps.

7. L'utilisation du Guide est répandue, plus de 11 000 utilisateurs ayant déjà accédé à cet outil (voir figure II). Plan International a organisé à l'intention de l'Éthiopie, du Ghana, de l'Ouganda et de la République-Unie de Tanzanie, avec l'appui de l'initiative Data for Health de Bloomberg Philanthropies et du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, une formation à son utilisation qui s'est tenue au Cap (Afrique du Sud) en août 2017.

---

<sup>1</sup> Gartner, *Three Reasons Governmen tTech Projects Fail*, 7 juillet 2014. Voir [www.gartner.com/newsroom/id/2790817](http://www.gartner.com/newsroom/id/2790817) (en anglais).



Figure III  
Principes du développement numérique



Source : « Principles for Digital Development » (Principes du développement numérique). Disponibles à l'adresse suivante : <https://digitalprinciples.org/principles/> (en anglais). Pour un texte français de ces principes, voir Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), « Compendium de santé mobile – Édition spéciale 2016 : mise à échelle », mai 2016, p. 6 et 7. Disponible à l'adresse suivante : [http://www.africanstrategies4health.org/uploads/1/3/5/3/13538666/2016\\_mhealth\\_final\\_cs6\\_fr\\_web\\_version.pdf](http://www.africanstrategies4health.org/uploads/1/3/5/3/13538666/2016_mhealth_final_cs6_fr_web_version.pdf).

### C. Logiciel OpenCRVS

9. Les progiciels d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sont souvent construits à partir de rien, la conséquence en étant que leur mise au point dure longtemps et que les frais d'appui aux applications et de maintenance sont élevés. Subsidiairement, les pays peuvent acquérir des progiciels propriétaires auprès des fournisseurs de logiciels, mais dans de nombreux cas, ces progiciels ne répondent pas aux vrais besoins du pays et peuvent par la suite l'« enchaîner » au fournisseur en lui imposant des conditions de licence onéreuses et de longue durée pour les services de maintenance et d'appui.

10. Plan International et Jembi Health Systems sont en train de construire, à l'appui du Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, un logiciel dénommé OpenCRVS qui pourra être utilisé gratuitement en lieu et place des solutions endogènes et des progiciels propriétaires. Il sera entièrement compatible avec les normes de l'Organisation des Nations Unies, mettra en œuvre les meilleurs dispositifs de sécurité existant dans ce secteur et sera interopérable avec d'autres mécanismes publics comme les systèmes d'information sanitaire et les registres de population. Afin de faciliter les opérations, le logiciel sera facile à déployer, pourra être configuré pour l'adapter aux circonstances nationales et nécessitera peu de compétences techniques pour son adaptation, sa maintenance et ses services d'appui.

11. L'exemplaire du logiciel OpenCRVS qui existe maintenant est un prototype, mais Plan International et Jembi Health Systems invitent tous les pays à les informer de la façon dont il fonctionne actuellement et à travailler avec le Programme pour l'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique à la création d'une solution durable répondant aux diverses circonstances nationales.

## IV. Sujets de débat

12. Pour réussir à planifier, concevoir et mettre en œuvre des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil qui soient efficaces et accessibles et répondent dûment aux besoins des pays, il faut le faire de façon méthodique et procéder au renforcement des capacités. Compte tenu des progrès réalisés à ce jour, les

questions posées ci-après doivent être examinées au cours des débats sur les voies à suivre pour avancer :

a) Quels sont les enseignements les plus précieux tirés des efforts fournis précédemment en vue de numériser les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ?

b) Comment peut-on tirer parti du succès du Guide de numérisation tout en renforçant les capacités pour numériser l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil ?

c) Quelles initiatives régionales pourraient étayer les efforts fournis par les pays en vue de la numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil ?

13. Les difficultés de coordination des activités dans l'ensemble des ministères et d'échange de données restent de gros obstacles à la mise en place de systèmes numérisés efficaces d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil.

a) Quelles stratégies d'administration électronique ont jusqu'à présent permis de rapprocher les ministères de tutelle pour qu'ils échangent leurs données ?

b) Quelles dispositions institutionnelles facilitent l'échange de données entre les services chargés de l'état civil, de l'identification nationale et de la santé ?

c) Quels exemples de cadres d'interopérabilité y a-t-il en Afrique qui pourraient répondre aux besoins d'échange de données entre les services, par exemple entre ceux chargés de la santé et de l'état civil ?

14. Pour réaliser les progrès nécessaires dans la bonne exécution des opérations d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, il faut remettre en question les dogmes actuels, adhérer à la révolution des données et exploiter les outils technologiques les plus modernes. Néanmoins, quelques interrogations subsistent à côté de ces certitudes, notamment les suivantes :

a) Comment nous représentons-nous l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique à long terme si les obstacles créés par les cadres juridiques actuels disparaissent ?

b) Quels outils technologiques sont les plus aptes à faciliter l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ?

c) Quel rôle pourrait jouer le secteur privé dans la mise en place et l'exploitation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique ?

---